BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.286/PFA/7 286^e session

Genève, mars 2003

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni le 17 mars 2003. En raison de l'absence de la présidente, M^{me} Gomes dos Santos (gouvernement, Brésil), la présidence a été assurée par l'un des vice-présidents, M. Barde (membre employeur), qui a également fait office de rapporteur. M. Ahmed (membre travailleur) était vice-président en exercice. Pour compléter le bureau du sous-comité, M^{me} Nellthorpe (gouvernement, Royaume Uni) a été élue vice-présidente.

Locaux du bureau régional pour les Amériques (Lima)

- **1.** Le sous-comité était saisi de deux documents faisant état de l'avancement du projet concernant les nouveaux locaux du bureau régional de Lima ¹.
- 2. M. Ahmed (vice-président travailleur) a félicité le Bureau pour l'appel d'offres restant dans les limites financières approuvées par le Conseil d'administration tout en intégrant le 6^e étage et la démolition du bâtiment actuel. Il a souhaité le maintien de la qualité du travail et la collaboration entre les partenaires sociaux locaux, y compris avec le gouvernement. Le constructeur devra pouvoir s'engager à respecter toutes les normes du travail et les normes de sécurité pour les travailleurs. L'orateur a souhaité connaître la durée des travaux et le type de services offerts dans le futur bâtiment.
- 3. Le représentant du gouvernement du Kenya, au nom du groupe de l'Afrique, a félicité le Bureau pour avoir mené à terme ce projet et souhaité que l'équipe régionale soit relogée rapidement dans les nouveaux bureaux; il a appuyé les propos tenus par M. Ahmed concernant les lois du travail et les normes de sécurité. Le Bureau veillera à assurer le confort de son personnel.
- **4.** M^{me} Anderson Nevárez (membre travailleur) a relevé l'état d'avancement du projet et voulu savoir si l'OIT est bien propriétaire du terrain.
- **5.** M. Lima Godoy (membre employeur) a manifesté son appréciation pour la qualité architecturale du projet, tout en espérant qu'avec la construction de ce nouveau bureau

¹ Documents GB.286/PFA/BS/1 et (Add.).

régional la politique de décentralisation du Bureau pourra s'accentuer. Il a regretté que l'addendum au document ait été présenté par le Bureau le matin de la discussion seulement alors que, s'agissant des dépenses importantes pour le Bureau, il aurait été souhaitable que le sous-comité dispose de plus de temps pour l'examiner. Comme évoqué par le membre travailleur, la consultation des partenaires sociaux devrait être envisagée. L'orateur a estimé que l'appel d'offres n'est pas suffisamment ouvert et a souhaité connaître les règles du Bureau à ce sujet. Il a précisé que si un appel d'offres n'est pas public, les entreprises peuvent s'arranger entre elles pour fixer les prix. Il a ajouté qu'il n'a aucun doute sur le résultat de l'appel d'offres pour Lima, mais qu'à l'avenir il serait souhaitable pour le Bureau, d'une manière générale, de s'engager sur des appels d'offres publics élargis. Il a désiré connaître les incidences financières du 6e étage. Enfin, il a demandé si l'arrangement actuel avec le ministère du Travail pour le relogement du personnel du bureau pendant la construction est bien sans charges pour le Bureau.

- **6.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, tout en se disant satisfaite que le projet ait été analysé et approuvé par le Comité des contrats du Bureau ainsi que par son Trésorier, a demandé si la construction du 6^e étage était comprise dans le projet initial de l'architecte. Elle a également demandé des précisions quant à la date du commencement et de la fin du projet.
- 7. Le représentant du gouvernement du Japon a fait observer que le contrat soumis pour approbation s'élève à 1 921 000 dollars alors que, selon le souhait exprimé par le souscomité en novembre 2002, le coût de la construction devait se limiter à 1 850 000 dollars. Il a demandé au Bureau pourquoi, vu que le résultat de l'appel d'offres dépassait ce montant, il n'a pas été procédé à de nouveaux appels d'offres pour rester dans ces limites, et si une telle procédure est envisagée dans les règles financières du Bureau.
- **8.** Le représentant du gouvernement du Brésil s'est dit tout à fait d'accord avec les recommandations du Bureau telles qu'indiquées au paragraphe 9 de l'addendum au document et a demandé que le Bureau reste dans les limites indiquées. De même, il a demandé si la réserve pour imprévus envisagée au paragraphe 7 ne devrait pas faire partie du paragraphe 9 également.
- 9. En réponse à diverses questions, le représentant du Directeur général (Directeur exécutif et Trésorier par intérim) a rappelé que la procédure de passation de marchés et d'achats, notamment la nécessité de procéder par appels d'offres et par voie de publicité, est régie par les dispositions de la section X des Règles de gestion financière du BIT. Pour ce projet particulier, le Bureau a présélectionné cinq entreprises de construction locales de bonne réputation, en appliquant les critères financiers, techniques et sociaux qui ont été discutés par le Sous-comité du bâtiment en novembre 2002. L'orateur a fait observer que le respect de la législation du travail et des normes de sécurité sur le lieu de travail est stipulé dans le contrat. Il a souligné que le groupe consultatif du Bureau – qui comprend des représentants du personnel local – a participé à l'élaboration du projet depuis le départ, et décrit les documents d'appel d'offres très détaillés, l'examen rigoureux des offres soumises auquel le groupe d'évaluation technique a procédé, les négociations engagées ensuite avec l'entreprise la moins-disante, et la participation du Comité des contrats qui a veillé à ce que les procédures suivies soient parfaitement conformes aux Règles de gestion financière. Il a souligné que le terrain est déjà la propriété légale du BIT et que le nouveau bâtiment sera achevé dans exactement une année, période pendant laquelle le personnel du bureau régional sera logé gratuitement par le ministère du Travail. Des pénalités de retard sont prévues dans le contrat. Le nouveau bâtiment comportera de nombreuses installations supplémentaires comme, par exemple, un grand parking et un auditorium, et pourra accueillir jusqu'à 125 employés. L'orateur a également rappelé que la soumission recommandée est inférieure au plafond de deux millions de dollars fixé par le Conseil d'administration en mars 2002. Même l'estimation de l'architecte a été portée à

1 874 000 dollars, et les négociations ayant fait suite à la soumission d'offres ont permis d'abaisser ce montant afin de le rapprocher des 1 850 000 dollars souhaités. L'orateur a noté que la construction de la structure en béton du 6° étage avait été prévue dans le projet initial pour servir éventuellement de zone d'entreposage. Toutefois, le Bureau a demandé une évaluation distincte de son coût en vue éventuellement de réaliser des économies, mais il va sans dire que des économies d'échelle seront réalisées si l'on construit dès maintenant cette structure au lieu de le faire plus tard. En ce qui concerne la réserve pour imprévus, le représentant du Directeur général a rappelé qu'il s'agit d'un contrat à prix fixe et que toute augmentation ne peut résulter que d'une hausse réglementaire des salaires, laquelle, selon ses estimations, pourrait faire augmenter le coût global du contrat de 20 000 dollars au maximum.

- 10. Le directeur du bureau régional (M. Muñoz) a rappelé la grande attention que lui-même et le Bureau ont portée à la participation des partenaires sociaux à ce projet qui reste important pour les autorités du Pérou. Ceci a été d'ailleurs évoqué pendant la quinzième réunion régionale qui s'est tenue à Lima en décembre dernier. De plus, il a rappelé que le Syndicat du personnel participe activement au groupe consultatif qui a été créé à Lima pour suivre de près toutes les étapes de la construction. Il a rappelé que le bureau régional est actuellement en expansion puisque le nombre de fonctionnaires est passé de 75 à 90 au cours de l'année. Il est donc important de terminer la construction selon le plan initial de l'architecte. Enfin, en ce qui concerne la présélection des entreprises, il a rappelé les difficultés de la situation économique au Pérou, en particulier dans le domaine de la construction, caractérisée récemment par de nombreuses faillites. Il est donc important pour le Bureau de pouvoir bénéficier du soutien d'entreprises solides et bien connues pour leurs réalisations sur place, de manière à éviter tout imprévu.
- 11. Après discussion, le président, tout en relevant le consensus qui s'est dégagé parmi les membres du sous-comité et en tenant compte des différents commentaires de ces derniers, a révisé comme suit le paragraphe des recommandations.

«Le Sous-comité du bâtiment voudra sans doute proposer que la Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Bureau, une fois réglés tous les aspects contractuels:

- a) à attribuer le contrat de construction du bureau régional de l'OIT pour les Amériques, à Lima, à l'entreprise J.E. Construcciones Generales S.A. pour un montant ne dépassant pas 1 921 000 dollars la démolition du bâtiment actuel et la réalisation de la structure de béton du 6^e étage du nouveau bâtiment y étant comprises ;
- b) à maintenir la différence de 79 000 dollars entre le budget maximum alloué à ce projet par le Conseil d'administration (2 millions de dollars) et le montant du contrat (1 921 000 dollars) en tant que réserve pour imprévus;
- c) à viser à terminer la construction du bureau régional dans le délai d'une année à partir du moment où le travail de construction aura débuté.»

Optimisation de l'utilisation de l'espace au siège

12. Le sous-comité a pris connaissance d'éléments chiffrés et graphiques présentés par le chef du Bureau de l'administration intérieure (M. Girod). En substance, les espaces de bureaux

attribués par le BIT restent dans la moyenne pratiquée par d'autres organisations internationales. Le bâtiment du siège reste peu flexible et accueille quelque 1 600 personnes (contrats de durée déterminée et de durée indéterminée, contrats de courte durée, personnes détachées au siège pour des tâches particulières, postes vacants en cours d'attribution et tous les services extérieurs (banque, restaurants, etc.) et organismes externes (Syndicat, auditeurs, associations du personnel et autres)).

- 13. Le bureau d'architectes Schaer et Sjoestedt a travaillé sur un étage type, le troisième, qui accueille des fonctionnaires sous contrats de durée déterminée et sous contrats de courte durée ainsi que des lieux de réunion. Si la directive sur l'attribution des bureaux était appliquée «à la lettre», on pourrait gagner quelque 3 pour cent d'espace. Ce chiffre est théorique car le bâtiment est peu flexible.
- **14.** Les architectes ont relevé que l'application ou non des règles d'allocation des espaces devrait tenir compte d'une typologie adaptée non seulement au grade mais à la mission confiée. Il manque au siège des espaces «tampons» permettant d'accueillir des collaborateurs temporaires.
- **15.** Suite à l'incendie de janvier 2002 au l^{er} étage, la rénovation est terminée. Le bureau d'architectes Schaer et Sjoestedt a identifié des améliorations possibles, à savoir:
 - choix de matériaux aptes à garantir sécurité et hygiène;
 - espaces de rangement individuels intégrés aux parois;
 - meilleure flexibilité par la construction d'un faux plancher;
 - principes d'éclairage naturel (bidirectionnel);
 - intégration des handicapés physiques.
- 16. La rénovation d'un plateau de bureau (environ 5 000 m²) est estimée à 4 050 000 francs suisses (2,9 millions de dollars), mobilier non compris. Ce montant n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres. Avec le système paysager, intégré à des espaces de bureaux individuels, entre 20 et 60 places de travail supplémentaires pourraient être créées. Il serait possible de regrouper les directions, de dégager des espaces de bureaux «tampons», de favoriser le travail participatif en typologie «bureau paysager», de créer de nouveaux espaces de réunion, détente et stockage à proximité des activités concernées.
- 17. En réponse à M. Ahmed (membre travailleur), la rénovation de la structure des bureaux du 1^{er} étage Nord a été payée par l'indemnité versée au BIT par l'assurance incendie. M. Ahmed a demandé de poursuivre l'étude selon la configuration architecturale présentée en s'appuyant sur un plan financier détaillé.
- 18. M. Lima Godoy (membre employeur) a relevé que le choix d'appliquer le concept paysager ou fermé est une question culturelle et il a félicité les architectes d'avoir combiné ces deux concepts, ce qui devrait faciliter la transition. A la question de savoir si les étages M3 et inférieurs seront remodelés, les architectes ont répondu que ces espaces ne font pas partie de leur étude. Ces étages sont considérés comme une réussite architecturale et sont cités comme tels par les milieux spécialisés.
- **19.** Le représentant du gouvernement du Brésil a souhaité la poursuite de l'étude. Chaque étape d'étage rénové devrait permettre d'améliorer le concept.

- **20.** La représentante du Royaume-Uni a approuvé ce concept combiné mais relevé que les aspects financiers ne sont pas à l'ordre du jour. Elle souhaiterait disposer de chiffres précis pour le prochain sous-comité (novembre 2003), distinguant la part affectée à la sécurité au sens large (incendie, électricité, hygiène, etc.) de celle concernant la structure interne des bureaux.
- **21.** M^{me} Anderson Nevárez (membre travailleur) a demandé si les espaces paysagers permettront au personnel d'être aussi performant qu'en espaces fermés.
- **22.** Le représentant du gouvernement du Japon a relevé qu'en cas d'accroissement du nombre des services, une partie pourrait être décentralisée sur le terrain et une autre utiliser le concept paysager au siège.
- **23.** A la demande du représentant du gouvernement du Kenya, les architectes ont indiqué que le concept énergétique du BIT date des années soixante et que cet aspect n'est pas inclus dans l'étude.
- **24.** Puis les membres du Sous-comité du bâtiment ont pu visiter le 1^{er} étage Nord rénové et constater «de visu» la combinaison d'espaces fermés et paysagers. La qualité des espaces ouverts, le maintien d'une totale flexibilité des lieux, le dialogue instauré avec les personnes travaillant en mode participatif ou non, les aspects relatifs à la sécurité des biens et des personnes alliés aux qualités des matériaux sur le plan de l'hygiène ont été les principaux sujets évoqués lors de cette visite.
- 25. Au vu des éléments présentés, le Sous-comité du bâtiment a proposé que la Commission du programme, du budget et de l'administration demande au Conseil d'administration de confirmer son souhait de voir une utilisation plus moderne du bâtiment qui tiendrait compte des recommandations des architectes, plus particulièrement sur les aspects relatifs à la sécurité et à la santé. Suite à cette présentation, il s'agira de transmettre d'ici à la session de novembre 2003 un rapport complet incluant une estimation financière détaillée et un mode de financement de la rénovation des bureaux du siège.

Plan directeur de quartier «Jardin des Nations» et plan de site «Campagne du Grand-Morillon» ²

- **26.** Le sous-comité était saisi d'un document faisant état de l'avancement des négociations avec les autorités suisses, dont le représentant assistait à la discussion de ce point de l'ordre du jour.
- **27.** M. Ahmed (membre travailleur) a insisté sur le dialogue à instaurer et à conserver avec tous les acteurs, y compris les autorités suisses.
- **28.** Le représentant du gouvernement du Kenya a appuyé la déclaration de M. Ahmed. Il a précisé qu'il s'agit aussi de pouvoir maintenir un maximum de flexibilité pour préserver les intérêts et potentiels immobiliers du BIT.
- **29.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est dite satisfaite mais a désiré connaître l'avis du Bureau.

² Document GB.286/PFA/BS/3/1.

- **30.** Le chef du Bureau de l'administration intérieure (M. Girod) a relevé la collaboration des autorités locales genevoises et la disponibilité de la Mission suisse qui s'est engagée à ce que le Bureau puisse prendre position avant que ce plan ne soit soumis pour approbation aux communes genevoises et au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève.
- **31.** Le représentant du gouvernement suisse a remercié les membres du Sous-comité du bâtiment de lui avoir permis d'assister à la discussion. Il a précisé que la Mission suisse désire rester à l'écoute du BIT quant à ce projet de plan directeur de quartier et projet de plan de site.
- 32. Compte tenu des éléments susmentionnés, le Sous-comité du bâtiment a recommandé que la Commission du programme, du budget et de l'administration demande au Conseil d'administration:
 - a) de remercier les autorités suisses pour leur diligence concernant ce dossier;
 - b) de mandater le Directeur général pour continuer à négocier avec les autorités suisses compétentes dans le cadre de la présentation de la version définitive du projet de plan directeur de quartier, à savoir conserver un maximum de flexibilité pour tout projet que l'Organisation pourrait être amenée à étudier dans le futur sur les terrains dont elle est propriétaire ainsi que sur la parcelle dont elle est superficiaire.

Genève, le 18 mars 2003.

Points appelant une décision: paragraphe 11;

paragraphe 25;

paragraphe 32.